

DIRECTIVE ADMINISTRATIVE

En vigueur le : 18 mars 2013

Domaine : **ÉLÈVE**

Politique : SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Révisée le :

TÉMOIGNAGE DE SYMPATHIE LORS DU DÉCÈS D'UN(E) ÉLÈVE

BUT

Le Conseil scolaire catholique MonAvenir encourage son administration à souligner le décès d'un élève inscrit dans une école du Conseil.

MODALITÉS

Les témoignages de sympathie sont source de réconfort et constituent des actions pouvant aider à vivre ces moments difficiles pour les personnes affectées par un décès. La direction d'école est la personne la mieux placée afin de rendre un témoignage de sympathie.

PRINCIPES DIRECTEURS

Cette directive s'applique uniquement en cas de décès survenu alors que l'élève était inscrit(e) à l'école.

Il est attendu que :

- La direction d'école informe la surintendance de l'école concernée et le Service des relations corporatives du décès de l'élève ;
- La surintendance informe la conseillère (er) local de l'école concernée du décès;
- La famille en deuil reçoit des témoignages de sympathie officiels de la direction d'école, selon la volonté exprimée par la famille touchée.

PROCÉDURES

Lors du décès d'un élève, la direction de l'école peut exprimer son témoignage de sympathie de diverses manières, en tenant compte de la volonté de la famille touchée. Exemples :

- En écrivant à la famille en deuil ;
- En organisant une célébration liturgique ou une messe ;
- En plantant un arbre sur le terrain de l'école là où c'est possible et en identifiant le nom de l'élève sur une plaque ;
- En mettant une photo et le nom de l'élève dans un endroit à l'entrée de l'école.

AVIS DE DÉCÈS

Le _____
(date)

C'est avec regret que nous apprenons le décès de _____.
(Nom de l'élève)

La famille recevra les condoléances le _____, au salon funéraire
(date)

_____. Le service religieux sera célébré à _____
(nom du salon funéraire et adresse). (heure)

à l'église _____.
(nom de l'église et l'adresse de l'église)

Aux membres de sa famille, nous offrons nos très sincères condoléances.

La direction d'école
